

LE SÉNAT

Le jeudi 17 septembre 1992

La séance est ouverte à 16 heures, le sénateur Gerald J. Comeau, président suppléant étant au fauteuil.
Prière.

AFFAIRES COURANTES

PROJET DE LOI PRIVÉ

LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA—PROJET DE LOI
MODIFICATIF—MESSAGE DES COMMUNES

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, un message a été reçu de la Chambre des communes lequell elle retourne le projet de loi S-7, intitulé *Loi modifiant la Loi constitutive de la Société royale du Canada* et informant le Sénat qu'elle a adopté ce projet de loi sans amendement.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

[Traduction]

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS AVANT L'EXPIRATION DU MANDAT
DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, pour les démocrates, il reste 64 jours avant les élections.

Le sénateur Barootes: Combien pour les communistes?

Le sénateur Frith: Pour ceux qui sont lâches et qui méprisent la démocratie, et qu'on vient peut-être d'entendre, il reste 450 jours. Est-ce le sénateur Barootes qui voulait le savoir?

Le sénateur Barootes: Pour les communistes, combien en reste-t-il?

Le sénateur Molgat: Le temps suit son cours.

LE QUÉBEC

LES REPROCHES FAITS AU PREMIER MINISTRE DE LA
PROVINCE PAR SES BUREAUCRATES

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, si vous étiez en train de m'écouter—et pourquoi le feriez-vous d'ailleurs?—vous m'avez peut-être déjà entendu dire du mal des sous-ministres. Je les ai toujours considérés comme des usurpateurs de pouvoir s'apparentant au Politburo de l'ancienne Union soviétique. Ils mentent à leurs maîtres politiques, ils leur cachent des renseignements, ils finissent par se prendre pour de petits dictateurs qui pensent tout savoir.

Un exemple de trahison épouvantable nous est donné au Québec par Mme Diane Wilhelmy et le fonctionnaire inconnu avec qui elle parlait au téléphone. Dans cette conversation, elle s'est attaquée à son maître, le premier ministre Bourassa et a utilisé toutes les expressions de ses opposants. Elle a

notamment accusé le premier ministre d'avoir négocié à genoux. Je les soupçonne fort, son interlocuteur et elle, d'avoir eux-mêmes enregistré leur conversation. Pourquoi? Ils s'étaient probablement inventé leur propre constitution, qu'ils estimaient supérieure à celle qui a été en fin de compte négociée.

Nombre d'entre nous ont aussi inventé leur propre constitution. J'en ai inventé quelques-unes. Les propositions de réforme du Sénat sont légion. Le sénateur Bolduc en a fait une. Le sénateur Beaudoin en invente une à tous les deux jours. Madame Chaput-Rolland a contribué à une grande proposition constitutionnelle.

Lorsque nos maîtres politiques, le gouvernement ou d'autres n'acceptent pas les propositions que nous croyons les meilleures, est-ce que nous nous vengeons en leur plantant un couteau dans le dos? Non, mais c'est ce qu'une sous-ministre a fait au premier ministre Bourassa. Un autre aussi, M. Tremblay, a dit que M. Bourassa était trop malade, trop faible, qu'il ne pouvait pas s'exprimer aux séances de négociation. Pourtant, nous le voyons jour après jour sur ses deux pieds répondre aux questions dans une lutte très âpre contre des opposants très outrageants. Ce monsieur Tremblay veut nous faire croire que M. Bourassa n'a pas la force physique ou intellectuelle pour s'acquitter de son travail et en se basant sur quoi? Sur le fait que M. Bourassa s'exprimait de temps à autre en français. Pourquoi passait-il au français? Parce qu'il attachait de l'importance à la nuance particulière du mot en français et qu'il voulait être certain que le mot français figurerait au compte rendu.

LE SÉNAT

LE CHEVAUCHEMENT DES SÉANCES DU SÉNAT ET DE
CELLES DES COMITÉS

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je suis fort partisan du système des comités du Sénat, et je sais que ceux qui dirigent ce système souffrent depuis longtemps en silence du fait que le Sénat le perturbe occasionnellement en tenant des séances qui entrent ensuite en conflit avec le calendrier des séances des comités. Aujourd'hui, le Comité des finances nationales étudie le projet de loi C-55. J'ai entre les mains un cahier de questions que je désire poser au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor qui comparait aujourd'hui devant ce comité. Or, la séance du comité est prévue pour 16 heures, en même temps que celle du Sénat.

• (1405)

Je présume que dans ces circonstances, nous devons reconnaître que c'est le Sénat qui cause des inconvénients au système des comités. Nous devrions peut-être établir un mécanisme nous permettant de demander aux instances, quelles qu'elles soient, qui administrent le système des comités la permission de faire siéger le Sénat même si un comité siège en même temps que lui.